



BUREAU
INTERNATIONAL
JEUNESSE
FAUT QU'ÇA BOUGE!



CORPS
EUROPÉEN
DE SOLIDARITÉ

PLUS FORTS ENSEMBLE.

Note : Les mobilités entrantes ou sortantes Ukraine-Russie

Dans le contexte de la situation en Ukraine, les agences nationales invitent les organisations participantes concernées à contacter le la volontaire qui se trouve actuellement en Ukraine ou en Fédération de Russie, ou qui envisage de partir vers ces pays dans les semaines à venir, à explorer d'autres options disponibles.

Le Bureau International Jeunesse suspend le financement des voyages vers la Fédération de Russie et encourage à la plus grande prudence pour les voyages dans les pays limitrophes que sont la Pologne, la Slovaquie, la Roumanie, la Moldavie et la Biélorussie. Nous vous demandons également que les volontaires présents dans les pays cités s'inscrivent au [Travellers Online](#) (link is external).

De plus, depuis le 28/02/2022, l'espace aérien belge est fermé aux avions en provenance de l'ensemble de la Fédération de Russie. Cela signifie qu'il n'est actuellement pas possible de voler directement de la Fédération de Russie vers la Belgique. De même, le trafic aérien direct vers la plupart des autres aéroports européens n'est plus possible depuis la Fédération de Russie. Il n'y a également plus de liaisons aériennes vers la Russie depuis la plupart des pays européens. Les Affaires étrangères recommandent fortement aux ressortissants de passage en Russie de prendre leurs dispositions pour quitter rapidement le pays par les liaisons existantes.¹

Pour les mobilités sortantes (déjà en cours) vers l'Ukraine ou la Fédération de Russie impliquant des participants des États membres :

La clause de force majeure peut être invoquée pour une cessation anticipée des activités se déroulant en Ukraine ou en Fédération de Russie. Les participants de retour doivent être pleinement réintégrés dans l'organisation d'envoi et la Commission européenne encourage, si possible, d'envisager de poursuivre les activités en ligne. Les frais de rapatriement justifiés seront acceptés comme des frais exceptionnels.

Concernant les mobilités de et vers la Russie et dans l'attente d'une orientation claire et par mesure de précaution, la Commission Européenne conseille fortement d'être aussi conservateur que possible dans le traitement des dossiers, des paiements, du traitement des demandes, des projets, etc. impliquant des bénéficiaires russes, c'est-à-dire **s'abstenir de signer de nouveaux contrats, d'exécuter des paiements, d'annuler des contrats passés, d'entamer d'autres démarches administratives ou juridiques ni procédures dans les dossiers impliquant des bénéficiaires russes.**

Pour les mobilités entrantes (déjà en cours) vers les États membres et les pays tiers associés aux programmes et impliquant des participants ukrainiens :

Pour tous les participants ukrainiens actuellement présents sur le territoire, les bénéficiaires sont encouragés à explorer les possibilités de prolonger leur séjour dans le cadre des règles du programme (proposer une autre activité par exemple, étendre une activité de quelques mois). La DG EAC est

¹ https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/conseils_par_destination/russie

également en contact avec d'autres services de la Commission pour explorer s'ils peuvent prendre des mesures concrètes de soutien envers les étudiants ukrainiens.

Pour les mobilités planifiées vers l'Ukraine : il est demandé de changer de destination ou de changer la mobilité pour permettre l'accueil d'un Ukrainien à la place de l'envoi d'un Belge.

Le Bureau International Jeunesse est bien conscient des conséquences et désagréments que peuvent engendrer ces recommandations et agira avec autant de flexibilité que possible. Néanmoins, la sécurité des volontaires, des ressortissants belges et ukrainiens reste la seule et unique priorité.

Le site des Affaires étrangères pour des informations mises à jour : <https://diplomatie.belgium.be/fr>